



Règlementation d'une condamnation Colonne vide ordure

Par **dracozen**, le **12/03/2015** à **18:13**

le syndic a condamné ma pelle vide ordure par une plaque de contre plaquée de 2mm collée avec du silicone.

Je pensais que cette condamnation avait des règles de sécurité précise (que je cherche). Dans le rapport de l'A.G. qui nous proposais cette condamnation, on emploi des termes précis, à savoir; "pose d'une plaque de scellement avec joint d'étanchéité".

Je pensais avec une plaque de formacell ou de plaque de plâtre avec des fixation de type split pour éviter que celle ne se décolle ou prenne feu.

quelqu'un connait il un texte de loi ou une ref car la prestation est chère pour ce produit.

Par **LEVATITI**, le **12/03/2015** à **20:23**

Bonsoir,

La base de la colonne vide ordure doit être bouché par un carreau de plâtre qui le rendra CF 1h et sans aération. La colonne est bouchée avec une planche en bois intégré d'une grille d'aération et que les trappes d'accès en étages sont bouchées avec une simple planche d'aggloméré peinte. Rien de pire pour mettre le feu à tout le bâtiment en quelques minutes. Si la colonne est condamnée elle doit être étanche à l'incendie de bas en haut.

CDT